

2^{ème} Cycle Supérieur

MASTERE D'INTERPRETATION MUSICALE – GRADUATE DIPLOMA

Instruments - chant

Conditions d'accès :

Le 2^{ème} Cycle Supérieur est accessible aux étudiants titulaires du diplôme de Bachelor de l'Ecole normale de Musique de Paris sans audition d'entrée. La durée des études est de 2 ans.

Pour les nouveaux étudiants n'ayant pas suivi le 1^{er} Cycle Supérieur de l'ENMP, ils devront être titulaire au minimum d'un diplôme de 1^{er} Cycle Supérieur (licence, bachelor ou équivalent) ou justifier d'une inscription en 2^{ème} cycle supérieur (Master ou équivalent) d'un établissement d'enseignement musical français ou étranger dans la discipline choisie.

L'admissibilité se fait sur dossier comprenant :

- CV
- Copie des diplômes précédemment obtenus
- Lettre de motivation (en français ou en anglais)
- Un enregistrement vidéo comprenant trois extraits d'œuvres d'époques et de styles différents, sans montages ni effets, mains et visage visibles
- Un certificat de langue française niveau CECRL A2 (à fournir au plus tard en fin de 1^{ère} année d'études)

Les dossiers devront être envoyés entre le 15 février et le 20 juillet 2025 pour une inscription en 2025-2026 (2 sessions : du 15/02/2025 au 31/05/2025, et du 01/06/2025 au 20/07/2025).

Après acceptation du dossier, le candidat devra réaliser un enregistrement vidéo d'un morceau imposé à choisir dans une liste qui lui sera envoyé. Le candidat devra envoyer son enregistrement sous deux à trois semaines après la date de réception de la liste des morceaux imposés. Le résultat final sera donné à l'issue de cette évaluation par courriel, accompagné de la fiche indiquant le programme pédagogique. Néanmoins, une audition en direct (en présence ou en ligne) peut être exigée par la direction des études ainsi qu'un entretien pour compléter l'évaluation. Les candidats acceptés devront ensuite effectuer dans la foulée leur inscription auprès du secrétariat de l'ENMP.

Les nouveaux étudiants pourront faire l'objet d'une réévaluation à la hausse ou à la baisse par les professeurs à la rentrée scolaire.

Tableau de progression dans le cycle pour la discipline principale

1 ^{ère} année	Examen d'orientation	- pour passage en 2 ^{ème} année (ou pour passage anticipé d'examen de fin de 2 ^{ème} cycle supérieur, à titre exceptionnel)
2 ^{ème} année	Examen de fin de 1 ^{er} cycle supérieur	Pour validation du diplôme de Mastère

Contenu du cursus :

CLASSE D'INSTRUMENTS

Unité d'Enseignement U.E.	Discipline	Crédits
UE1 - Compétences fondamentales S1		38
Discipline principale	Instrument (chaque année)	30
Travail personnel	Instrument (chaque année)	4
Lecture de répertoire	Déchiffrage (obligatoire chaque année. Dispense possible sur obtention du certificat)	4
UE2 - Compétences complémentaires S1		22
Pratiques artistiques collectives	Musique de chambre (obligatoire jusqu'à l'obtention du certificat de 2 ^{ème} cycle) / accompagnement pour les pianistes	10
Culture musicale	Histoire de la musique spécialisée	6
Recherche et théorie	Analyse formes et styles 1	6

Résultat global

Résultat (sur 60 crédits) :	60
-----------------------------	----

60 crédits par an – 120 crédits au total

CLASSES DE CHANT

Unité d'Enseignement U.E.	Discipline	Crédits
UE1 - Compétences fondamentales S1		38
Discipline principale	Chant	30
Travail personnel	Chant	4
Lecture de répertoire	Déchiffrage (obligatoire chaque année. Dispense possible sur obtention du certificat)	4
UE2 - Compétences complémentaires S1		22
Pratiques artistiques collectives	Musique de chambre (obligatoire jusqu'à l'obtention du certificat)	10
Culture musicale	Histoire de la musique spécialisée	6
Recherche et théorie	Analyse harmonique	6

Résultat global

Résultat (sur 60 crédits) :	60
-----------------------------	----

60 crédits par an – 120 crédits au total

N.B.1 : Certains crédits peuvent être transférables d'une année sur l'autre, notamment pour les disciplines ne comportant qu'un nombre limité de niveaux (ex : histoire 1 et 2, analyse harmonique). Dans le cas où plusieurs disciplines sont proposées pour la même U.E., seule la note ou la mention obtenue la plus élevée sera conservée.

N.B.2 : L'U.E. « travail personnel » inclue l'évaluation en contrôle continu et également la participation à la vie de l'école (ex : présence aux concerts de la salle Cortot, participation aux ateliers et conférences, présences aux Master Classes internes ou publiques)

Examens et contrôles :

Le programme des examens et contrôles d'instruments et chant pour chaque discipline est publié annuellement et disponible auprès du bureau des études. Il comprend des œuvres imposées et des œuvres à choisir dans différentes périodes et styles représentatifs.

Il y a quatre types d'examens ou contrôles :

1. Le contrôle continu
2. Les examens de validation des disciplines complémentaires
3. L'examen d'orientation d'instrument ou de chant
4. L'examen du diplôme d'instrument ou de chant

Pour obtenir le diplôme, il faut avoir validé la discipline principale ainsi que l'ensemble de U.E. fondamentales et complémentaires du cursus.

MASTER MUSICOLOGIE, PARCOURS MUSIQUE-INTERPRETATION-PATRIMOINE

Instruments uniquement (sauf orgue)

Ce master de l'UVSQ est accrédité Université Paris-Saclay.

Le descriptif complet du master se trouve sur le site de l'Université Paris-Saclay : <https://www.universite-paris-saclay.fr/formation/master/musicologie/m1-musique-interpretation-patrimoine>

Le parcours Musique, interprétation et patrimoine (à l'UVSQ) forme des musiciens interprètes (instrumentistes et chanteurs lyriques) destinés à devenir des musiciens professionnels et leur apporte toutes les compétences nécessaires (gestion, administration, pilotage de projets...) au développement de leur projet.

Le parcours MIP est unique en France par l'alliance qu'il constitue entre une formation universitaire et une formation de musicien de haut niveau. Il est préparé en commun avec l'École Normale de Musique de Paris / Alfred Cortot. Le seul point de comparaison possible pour ce parcours est celui proposé par le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP) et la Sorbonne.

Conditions d'accès :

Le Master musicologie s'adresse aux musiciens – interprètes désireux de poursuivre des études de type universitaires combinées à une formation musicale pratique de haut niveau. L'admission se fait sur dossier et audition.

Les étudiants souhaitant s'inscrire doivent répondre aux conditions suivantes :

- Être titulaire d'une licence ou d'un diplôme universitaire étranger équivalent (bachelor)
- Être accepté à l'ENMP au minimum en 2^{ème} cycle supérieur, pour les nouveaux étudiants
- Être titulaire au minimum d'un diplôme de 1^{er} cycle supérieur (Bachelor) de l'ENMP depuis moins de 2 ans

- Pour les étrangers, avoir une maîtrise de la langue française orale et écrite suffisante (niveau CECRL B2 minimum exigé)

Les dates des sessions de candidatures sont disponibles sur le site internet de l'université :

<https://www.universite-paris-saclay.fr/formation/master/musicologie/m1-musique-interpretation-patrimoine> .

Après acceptation du dossier par l'université, le candidat sera convoqué pour une audition et un entretien dans le mois qui suit. Le résultat est donné à l'issue de l'entretien et confirmé par e-mail.

Contenu du cursus :

Les enseignements musicaux ont lieu dans les locaux de l'ENMP, et les enseignements académiques ont lieu sur le campus de Paris-Saclay (UVSQ).

SEMESTRES 1 ET 2

Unité d'Enseignement U.E.	Discipline	Crédits ECTS
UE1 - Compétences fondamentales S1		20
Séminaire d'initiation à la recherche (Saclay)		2
Analyse musicale (ENMP)	Analyse formes et styles 1	3
Pratiques artistiques collectives (ENMP)	Musique de chambre Accompagnement au piano	3
Direction d'ensemble (ENMP)	Initiation à la direction d'ensembles	3
Discipline principale (ENMP)	Instrument + déchiffrage	6
Projet artistique personnel (Saclay-ENMP)		3
UE2 - Compétences transversales S1		6
Histoire des politiques culturelles (Saclay)		3
Organologie (Saclay)		3
UE2 - Compétences linguistiques S1		3
Anglais ou FLE (Saclay)		3
UE2 - Compétences fondamentales S2		19
Pratiques artistiques collectives (ENMP)	Musique de chambre Accompagnement au piano	3
Projet artistique personnel (SACLAY-ENMP)		3
Direction d'ensemble (ENMP)	Initiation à la direction d'ensembles	3
Analyse musicale (ENMP)	Analyse formes et styles 2	2
Discipline principale (ENMP)	Instrument + déchiffrage	6
Séminaire d'initiation à la recherche (Saclay)		2
UE2 - Compétences transversales S2		9
Stage		6
Droit des professions artistiques (Saclay)		3
UE2 - Compétences linguistiques S2		3
Anglais ou FLE (Saclay)		3

Résultat global

Résultat (sur 60 crédits) :	60
-----------------------------	----

SEMESTRES 3 ET 4

Unité d'Enseignement U.E.	Discipline	Crédits ECTS
UE1 - Compétences disciplinaires S3		27
Analyse musicale (ENMP)	Analyse formes et styles 2	3
Projet artistique personnel		8
Production du spectacle vivant (Saclay)		8
Pratiques artistiques collectives (ENMP)	Musique de chambre Accompagnement au piano	2
Discipline principale (ENMP)	Instrument + déchiffrage	6
UE2 - Compétences linguistiques S3		3
Anglais ou FLE (Saclay)		3
UE1 - Compétences disciplinaires S4		27
Analyse musicale (ENMP)	Analyse formes et styles 2	3
Projet artistique personnel		16
Discipline principale (ENMP)	Instrument + déchiffrage	6
Pratiques artistiques collectives (ENMP)	Musique de chambre Accompagnement au piano	2
UE2 - Compétences linguistiques S4		3
Anglais ou FLE (Saclay)		3

Résultat global

Résultat (sur 60 crédits) :	60
-----------------------------	----

Examens et contrôles :

Les étudiants sont évalués par semestre, selon les modalités de chaque discipline (contrôle continu et/ou examen).

Les étudiants suivent un double cursus et peuvent obtenir deux diplômes :

1. Le Master musicologie « musique, interprétation, patrimoine »
2. Le Mastère d'interprétation musicale de l'ENMP

COMPOSITION

La classe de composition est constituée d'un 2^{ème} cycle supérieur et d'une classe de Perfectionnement.

Condition d'accès :

L'admission se fait sur dossier comprenant :

- CV
- Copie des diplômes précédemment obtenus

- Lettre de motivation (en français ou en anglais)
- Un certificat de langue française niveau CECRL A2 (à fournir au plus tard en fin de 1^{ère} année d'études)
- Plusieurs exemples de compositions écrites

Un entretien pourra être exigé par la direction pour compléter l'évaluation en cas de besoin.

Durée des cours : 2h par groupe de 4 étudiants

Contenu du cursus :

2^{ÈME} CYCLE SUPERIEUR

Unité d'Enseignement U.E.	Discipline	Crédits
UE1 - Compétences fondamentales S1		38
Discipline principale	Composition (chaque année)	30
Travail personnel	Composition (chaque année)	4
Lecture de répertoire	Histoire et analyse de la musique contemporaine (chaque année)	4
UE2 - Compétences complémentaires S1		22
Pratiques artistiques collectives	Initiation à la direction d'ensembles (chaque année)	10
Culture musicale	Histoire de la musique	6
Recherche et théorie	Analyse formes et styles 1 et 2	6

Résultat global

Résultat (sur 60 crédits) :	60
-----------------------------	----

60 crédits par an – 120 crédits au total

N.B. : Les étudiants inscrits en composition peuvent assister en qualité d'auditeur à la classe de direction d'orchestre.

PERFECTIONNEMENT

La classe de Perfectionnement (3^{ème} Cycle Supérieur) est accessible aux étudiants ayant terminé le 2^{ème} cycle supérieur de l'ENMP ou, pour les nouveaux étudiants, sur audition d'entrée et présentation du curriculum vitae.

La durée des études est de 1 an et conduit à l'attribution d'un Certificat de Perfectionnement délivré sur avis favorable du responsable des études, fondé sur l'assiduité et la qualité du travail attestés par le contrôle continu du professeur. La classe de perfectionnement donne accès à différents ateliers dont le contenu est communiqué en début d'année.

N.B. : en dehors des ateliers organisés en collaboration avec des ensembles professionnels constitués, les étudiants doivent chercher eux-mêmes leurs interprètes, démarche importante dans la vie d'un compositeur pour promouvoir son œuvre.

COMPOSITION MUSIQUE DE FILM

La classe de composition de musique de film est constituée d'un 2^{ème} cycle supérieur et d'une classe de Perfectionnement.

Condition d'accès :

L'admission se fait sur dossier comprenant :

- CV
- Copie des diplômes précédemment obtenus
- Lettre de motivation (en français ou en anglais)
- Un certificat de langue française niveau CECRL A2 (à fournir au plus tard en fin de 1^{ère} année d'études)
- Plusieurs exemples de compositions écrites et exemples de montages vidéo musicaux

Un entretien pourra être exigé par la direction pour compléter l'évaluation en cas de besoin.

Durée des cours : 2h par groupe de 4 étudiants

Contenu du cursus :

2^{EME} CYCLE SUPERIEUR

Unité d'Enseignement U.E.	Discipline	Crédits
UE1 - Compétences fondamentales S1		38
Discipline principale	Composition de musique de film (chaque année)	30
Travail personnel	Composition de musique de film (chaque année)	4
Lecture de répertoire	Histoire et analyse de la musique contemporaine (chaque année)	4
UE2 - Compétences complémentaires S1		22
Pratiques artistiques collectives	Initiation à la direction d'ensembles (chaque année)	10
Culture musicale	Histoire de la musique	6
Recherche et théorie	Analyse formes et styles 1 et 2	6

Résultat global

Résultat (sur 60 crédits) :	60
-----------------------------	----

60 crédits par an – 120 crédits au total

N.B. : Les étudiants inscrits en composition de musique de film peuvent assister en qualité d'auditeur à la classe de direction d'orchestre.

PERFECTIONNEMENT

La classe de Perfectionnement (3^{ème} Cycle Supérieur) est accessible aux étudiants ayant terminé le 2^{ème} cycle supérieur de l'ENMP ou, pour les nouveaux étudiants, sur audition d'entrée et présentation du curriculum vitae.

La durée des études est de 1 an et conduit à l'attribution d'un Certificat de Perfectionnement délivré sur avis favorable du responsable des études, fondé sur l'assiduité et la qualité du travail attestés par le contrôle continu du professeur. La classe de perfectionnement donne accès à différents ateliers dont le contenu est communiqué en début d'année.

ACCOMPAGNEMENT AU PIANO (CURSUS)

La classe d'accompagnement au piano est constituée d'un 2^{ème} cycle supérieur et d'une classe de Perfectionnement.

Condition d'accès :

L'admission se fait sur dossier comprenant :

- CV
- Copie des diplômes précédemment obtenus
- Lettre de motivation (en français ou en anglais)
- Un certificat de langue française niveau CECRL A2 (à fournir au plus tard en fin de 1^{ère} année d'études)
- Un enregistrement vidéo de trois extraits d'œuvres, incluant un prélude et fugue de Bach

Un entretien pourra être exigé par la direction pour compléter l'évaluation en cas de besoin.

Durée des cours : 30 min individuel dans le cadre d'un cours de 2h.

Contenu du cursus :

2^{EME} CYCLE SUPERIEUR

Unité d'Enseignement U.E.	Discipline	Crédits
UE1 - Compétences fondamentales S1		38
Discipline principale	Accompagnement (chaque année)	30
Travail personnel	Accompagnement (chaque année)	4
Lecture de répertoire	Atelier d'accompagnement (chaque année)	4
UE2 - Compétences complémentaires S1		22
Pratiques artistiques collectives	Initiation à la direction d'ensembles (chaque année)	10
Culture musicale	Histoire de la musique	6
Recherche et théorie	Analyse formes et styles 1 et 2	6

Résultat global

Résultat (sur 60 crédits) :	60
-----------------------------	----

60 crédits par an – 120 crédits au total

PERFECTIONNEMENT

La classe de Perfectionnement (3^{ème} Cycle Supérieur) est accessible aux étudiants ayant terminé le 2^{ème} cycle supérieur de l'ENMP ou, pour les nouveaux étudiants, sur audition d'entrée et présentation du curriculum vitae.

La durée des études est de 1 an et conduit à l'attribution d'un Certificat de Perfectionnement délivré sur avis favorable du responsable des études, fondé sur l'assiduité et la qualité du travail attestés par le contrôle continu du professeur. La classe de perfectionnement donne accès à différents ateliers dont le contenu est communiqué en début d'année.

DIRECTION DE CHANT (CURSUS)

La classe de direction de chant est constituée d'un 2^{ème} cycle supérieur et d'une classe de Perfectionnement.

Condition d'accès :

L'admission se fait sur dossier comprenant :

- CV
- Copie des diplômes précédemment obtenus
- Lettre de motivation (en français ou en anglais)
- Un certificat de langue française niveau CECRL A2 (à fournir au plus tard en fin de 1^{ère} année d'études)
- Un enregistrement vidéo de trois extraits d'œuvres, incluant un prélude et fugue de Bach et un extrait d'opéra (ouverture, prélude, intermède) arrangé pour piano.

Un entretien pourra être exigé par la direction pour compléter l'évaluation en cas de besoin.

Durée des cours : 1h hebdomadaire

Contenu du cursus :

2^{EME} CYCLE SUPERIEUR

Unité d'Enseignement U.E.	Discipline	Crédits
UE1 - Compétences fondamentales S1		38
Discipline principale	Direction de chant (chaque année)	30
Travail personnel	Direction de chant (chaque année)	4
Lecture de répertoire	Diction (une langue au choix chaque année)	4
UE2 - Compétences complémentaires S1		22
Pratiques artistiques collectives	Initiation à la direction d'ensembles (chaque année)	10
Culture musicale	Histoire de la musique	6
Recherche et théorie	Analyse formes et styles 1 et 2	6

Résultat global

Résultat (sur 60 crédits) :	60
-----------------------------	----

60 crédits par an – 120 crédits au total

N.B. : Les étudiants inscrits en direction de chant peuvent assister en qualité d'auditeur à la classe de direction d'orchestre.

PERFECTIONNEMENT

La classe de Perfectionnement (3^{ème} Cycle Supérieur) est accessible aux étudiants ayant terminé le 2^{ème} cycle supérieur de l'ENMP ou, pour les nouveaux étudiants, sur audition d'entrée et présentation du curriculum vitae.

La durée des études est de 1 an et conduit à l'attribution d'un Certificat de Perfectionnement délivré sur avis favorable du responsable des études, fondé sur l'assiduité et la qualité du travail attestés par le

contrôle continu du professeur. La classe de perfectionnement donne accès à différents ateliers dont le contenu est communiqué en début d'année.

ORGUE

La classe d'orgue est constituée d'un 2^{ème} cycle supérieur et d'une classe de Perfectionnement.

Condition d'accès :

L'admission se fait sur dossier comprenant :

- CV
- Copie des diplômes précédemment obtenus
- Lettre de motivation (en français ou en anglais)
- Un certificat de langue française niveau CECRL A2 (à fournir au plus tard en fin de 1^{ère} année d'études)
- Un enregistrement vidéo de trois extraits d'œuvres d'époques et de styles différents

Un entretien pourra être exigé par la direction pour compléter l'évaluation en cas de besoin.

Durée des cours : 45 minutes hebdomadaires

Contenu du cursus :

2^{EME} CYCLE SUPERIEUR

Unité d'Enseignement U.E.	Discipline	Crédits
UE1 - Compétences fondamentales S1		38
Discipline principale	Orgue (chaque année)	30
Travail personnel	Orgue (chaque année)	4
Lecture de répertoire	Déchiffrage (chaque année)	4
UE2 - Compétences complémentaires S1		22
Pratiques artistiques collectives	Initiation à la direction d'ensembles (chaque année)	10
Culture musicale	Histoire de la musique	6
Recherche et théorie	Analyse formes et styles 1 et 2	6

Résultat global

Résultat (sur 60 crédits) :	60
-----------------------------	----

60 crédits par an – 120 crédits au total

PERFECTIONNEMENT

La classe de Perfectionnement (3^{ème} Cycle Supérieur) est accessible aux étudiants ayant terminé le 2^{ème} cycle supérieur de l'ENMP ou, pour les nouveaux étudiants, sur audition d'entrée et présentation du curriculum vitae.

La durée des études est de 1 an et conduit à l'attribution d'un Certificat de Perfectionnement délivré sur avis favorable du responsable des études, fondé sur l'assiduité et la qualité du travail attestés par le

contrôle continu du professeur. La classe de perfectionnement donne accès à différents ateliers dont le contenu est communiqué en début d'année.

DIRECTION D'ORCHESTRE/CHOEUR

La classe de direction d'orchestre/chœur est constituée d'un 2^{ème} cycle supérieur et d'une classe de Perfectionnement.

Condition d'accès :

L'admission se fait sur dossier comprenant :

- CV
- Copie des diplômes précédemment obtenus
- Lettre de motivation (en français ou en anglais)
- Un certificat de langue française niveau CECRL A2 (à fournir au plus tard en fin de 1^{ère} année d'études)
- Un enregistrement vidéo de trois extraits d'œuvres d'époques et de styles différents en situation de direction

Le nombre de places étant limité, les candidats retenus seront ensuite sélectionnés par un concours d'entrée. Un entretien pourra être exigé par la direction pour compléter l'évaluation en cas de besoin.

Durée des cours : 9 heures hebdomadaires selon un planning annuel par sessions

Contenu du cursus :

2^{EME} CYCLE SUPERIEUR

Unité d'Enseignement U.E.	Discipline	Crédits
UE1 - Compétences fondamentales S1		38
Discipline principale	Direction d'orchestre/chœur (chaque année)	30
Travail personnel	Direction d'orchestre/chœur (chaque année)	4
Lecture de répertoire	Direction d'orchestre/chœur (chaque année)	4
UE2 - Compétences complémentaires S1		22
Pratiques artistiques collectives	Direction d'orchestre/chœur (chaque année)	10
Culture musicale	Histoire de la musique	6
Recherche et théorie	Analyse formes et styles 1 et 2	6

Résultat global

Résultat (sur 60 crédits) :	60
-----------------------------	----

60 crédits par an – 120 crédits au total

PERFECTIONNEMENT

La classe de Perfectionnement (3^{ème} Cycle Supérieur) est accessible aux étudiants ayant terminé le 2^{ème} cycle supérieur de l'ENMP ou, pour les nouveaux étudiants, sur audition d'entrée et présentation du curriculum vitae.

La durée des études est de 1 an et conduit à l'attribution d'un Certificat de Perfectionnement délivré sur avis favorable du responsable des études, fondé sur l'assiduité et la qualité du travail attestés par le contrôle continu du professeur. La classe de perfectionnement donne accès à différents ateliers dont le contenu est communiqué en début d'année.

MUSIQUE DE CHAMBRE (CURSUS)

La classe de musique de chambre (discipline principale) est constituée d'un 2^{ème} cycle supérieur, d'une classe de Perfectionnement et d'un Artist Diploma. Elle s'adresse à tout type de formation allant du duo à l'octuor. Elle inclue les duos de pianos, les duos piano-chanteur, les quatuors à cordes, les ensembles mixtes voix-instruments.

Condition d'accès :

L'admission se fait sur dossier comprenant :

- CV
- Copie des diplômes précédemment obtenus
- Lettre de motivation (en français ou en anglais)
- Un certificat de langue française niveau CECRL A2 (à fournir au plus tard en fin de 1^{ère} année d'études)
- Un enregistrement vidéo de trois extraits d'œuvres

Un entretien et une audition pourront être exigés par la direction pour compléter l'évaluation en cas de besoin.

Durée des cours : de 30 minutes à 1h en fonction du groupe en 2^{ème} cycle supérieur, 1h hebdomadaire en 3^{ème} cycle supérieur (24h annuelles en Artist Diploma 2^{ème} année)

Contenu du cursus :

2^{EME} CYCLE SUPERIEUR

Unité d'Enseignement U.E.	Discipline	Crédits
UE1 - Compétences fondamentales S1		38
Discipline principale	Musique de chambre (chaque année)	30
Travail personnel	Musique de chambre (chaque année)	4
Lecture de répertoire	Déchiffrage (chaque année)	4
UE2 - Compétences complémentaires S1		22
Pratiques artistiques collectives	Initiation à la direction d'ensembles (chaque année)	10
Culture musicale	Histoire de la musique	6
Recherche et théorie	Analyse formes et styles 1	6

Résultat global

Résultat (sur 60 crédits) :

60

60 crédits par an – 120 crédits au total